

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 31 janvier 2023**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le mardi 31 janvier 2023 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

<i>NOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>EXCUSES procuration à</i>	<i>ABSENTS</i>
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle DESBORDES	X		
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI		Donne pouvoir à F. GIRO	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Donne pouvoir à I. DESBORDES	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVE - ZURITA		Donne pouvoir à S. BRINGTOWN	X
Fabien CATOIRE	X		
Valérie QUESADA	X		
Jean-Pierre CALOFER	X		
Isabelle PLANA	X		

Kevin LACARRERE		Donne pouvoir à B. CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON	X		
Frédéric CLERMONT	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG		Donne pouvoir à P. CHAMOULEAU	X
Hortense CHARTIER		Donne pouvoir à M. RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE	X		
Michael GISQUET	X		

**Ordre du jour du Conseil Municipal du 31 janvier 2023**

<b>Brigitte TERRAZA</b>	2023.01.01	Projet Tranquillité publique : autorisation pour solliciter des financements
<b>Brigitte TERRAZA</b>	2023.01.02	Protocole établissant le dispositif de participation citoyenne sur la Ville de Bruges
<b>Brigitte TERRAZA</b>	2023.01.03	Projet Poste de Police municipale : DSIL 2023 - Autorisation pour solliciter des financements
<b>Sébastien BRINGTOWN</b>	2023.01.04	Projet Ville Résiliente : 100% LED : convention avec le SDEEG pour l'achat de matériel pour le renouvellement du parc d'éclairage public en LEDS et demande d'aide financière (Intracting) au SDEEG

<b>Sébastien BRINGTOWN</b>	2023.01.05	Projet Ville Résiliente : 100% LED - DSIL 2023 - Autorisation pour solliciter des financements
<b>Michèle YON</b>	2023.01.06	Tarif pour le déjeuner annuel des séniors
<b>Isabelle DESBORDES</b>	2023.01.07	Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Gironde (CDG33) concernant le service de prévention et santé au travail
<b>Isabelle DESBORDES</b>	2023.01.08	Création du poste de Directeur Général des Services - Collectivité entre 20 000 et 40 000 habitants - Création de l'emploi fonctionnel
<b>Isabelle DESBORDES</b>	2023.01.09	Modification du tableau des effectifs
<b>Frédéric GIRO</b>	2023.01.10	Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et la Ville de Bruges (Ludo-médiathèque "Le Château")
<b>Frédéric GIRO</b>	2023.01.11	Convention entre la ville de Bruges et l'association BAM Projects pour la mise en place du Projet Prismes
<b>Gonzalo CHACON</b>	2023.01.12	Opération CAP 33 pour l'été 2023
<b>Gonzalo CHACON</b>	2023.01.13	Programme d'animation Coupe du Monde de Rugby 2023

#### I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

**Madame le Maire** procède à la désignation de Monsieur Frédéric CLERMONT en qualité de secrétaire titulaire et Monsieur Gonzalo CHACON en qualité de secrétaire suppléant. Elle souligne que cela changera de la délégation habituelle. Elle laisse la parole à Monsieur CLERMONT.

**(00.02.08) M. CLERMONT** remercie Madame le Maire et procède à l'appel. Il indique que le quorum est atteint.

**Madame le Maire** le remercie.

Secrétaire de séance : M. Frédéric CLERMONT et M. Gonzalo CHACON secrétaire suppléant.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

II – DECISIONS DU MAIRE

Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2022-120	Association LES DETRITIVORES	Signature d'un <b>contrat de prestations</b> n°2022-BRU709 ayant pour objet la <b>collecte des biodéchets issus d'un tri sélectif à la source pour les cantines des groupes scolaires</b> Olympe de Gouges, Arc-en-Ciel, Marianne, Prévert et Frida Kahlo. Contrat conclu pour une durée d'un an, pour un montant de <b>12€ HT par collecte et par contenant de 120 litres</b> .	28/11/2022
2022-121	Atelier Franck TALLON	Signature d'un <b>contrat de prestations</b> n°2022-BRU706 ayant pour objet la <b>création et la réalisation de la signalétique artistique de la Ludo-Médiathèque</b> , pour un montant global et forfaitaire de <b>30 176€ HT soit 36 211,20€ TTC</b>	12/12/2022
2022-147	Société CENERGIA	Signature d'un <b>avenant n°6</b> au marché n°2018-BRU026 de <b>travaux de requalification du Centre-ville de Bruges (phase 01) – Macro-Lot E</b> en raison des observations de la Commission de sécurité (installation d'un report d'alarme). Cet avenant avec incidence financière entraîne une <b>plus-value de 977,60€ HT soit 1 173,12€ TTC</b> , ce qui porte le montant du marché à <b>1 591 359,28€ HT soit 1 909 631,14€ TTC</b>	10/01/2023
2022-148	SMACL ASSURANCES SA	Signature d'un <b>avenant n°1 au Marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes »</b> n°2019-BRU035 du groupement de commandes Ville, CCAS et GCSMS en raison du <b>transfert du marché</b> de la société SMACL ASSURANCES à la société SMACL ASSURANCES SA. Avenant <b>sans incidence financière</b> sur le montant du marché	02/12/2022
2022-149	SMACL ASSURANCES SA	Signature d'un <b>avenant n°1 au Marché d'assurance « Risque automobile et risques annexes »</b> n°2021-BRU051 du groupement de commandes Ville, CCAS et GCSMS en raison du <b>transfert du marché</b> de la société SMACL ASSURANCES à la société SMACL ASSURANCES SA. Avenant <b>sans incidence financière</b> sur le montant du marché	02/12/2022
2022-150	SMACL ASSURANCES SA	Signature d'un <b>avenant n°1 au Marché d'assurance « Risque automobile CCAS et risques annexes »</b> n°2021-BRU052 du groupement de commandes Ville, CCAS et GCSMS en raison du <b>transfert du marché</b> de la société SMACL ASSURANCES à la société SMACL ASSURANCES SA. Avenant <b>sans incidence financière</b> sur le montant du marché	02/12/2022

Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2022-151	Association FRANCE HORIZON	Signature d'une <b>convention de mise à disposition à titre précaire et révoicable</b> pour le logement situé 38 avenue de Verdun à Bruges, du 01/12/2022 au 31/05/2023, dans le cadre de l'opération de solidarité d'accueil de familles afghanes. Mise à disposition consentie à titre gratuit au démarrage de l'opération de solidarité puis à titre onéreux par le paiement d'une redevance d'occupation forfaitaire correspondant à 15% des ressources des familles concernées.	07/12/2022
2022-152	Antenne de Protection Civile Bruges-Le Bouscat	Signature d'un <b>contrat de prestations</b> pour la mise en place d'un <b>Dispositif Prévisionnel de Secours</b> les 16, 17 et 18 décembre 2022 à l'occasion du <b>Marché de Noël</b> , pour un montant de <b>1200€ Net de TVA et 30€ Net de TVA par heure supplémentaire</b> (non-assujetti à TVA)	07/12/2022
2022-153	Société AICOM 36	Signature d'un <b>contrat de prestations</b> pour la réalisation d'un <b>spectacle de déambulation lumineuse</b> le 16 décembre 2022 sur l'Esplanade Charles de Gaulle, à l'occasion du <b>Marché de Noël</b> , pour un montant de <b>2 104,73€ TTC</b> (TVA 5,5%).	07/12/2022
2022-153b	Société BUREAU ALPES CONTRÔLES	Signature d'un <b>avenant n°1</b> au marché n°2019-BRU087 de <b>mission de contrôle technique pour la construction d'un groupe scolaire</b> innovant, à haute performance énergétique et bas carbone (E4/C2), en raison de la modification de travaux suite au décalage de la réception du chantier. Avenant avec incidence financière entraînant une <b>plus-value de 300€ HT soit 360€ TTC</b> portant le montant du marché à <b>27 869€ HT soit 33 442,80€ TTC</b>	04/01/2023
2022-154	Société TEMAL PRODUCTION	Signature d'un <b>contrat de cession des droits de représentation du spectacle "My Land"</b> prévu à l'Espace Culturel Treulon pour un montant de <b>10 387,31€ TTC</b> (TVA 5,5%) au titre de la cession du spectacle et des frais de transport et de repas	07/12/2022
2022-155	Société MABEO	Signature d'un <b>avenant n°2 au Lot 11 « Équipement de protection individuelle pour les pieds »</b> du groupement de commandes de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, en raison de la modification du Bordereau des Prix Unitaires. Avenant <b>sans incidence financière</b> sur le montant du marché	09/12/2022
2022-156	SMACL ASSURANCES SA	Signature d'un <b>avenant n°2 au Marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes »</b> n°2019-BRU035, en raison de l' <b>assurance temporaire du matériel "IDDAC SCENE SAMIA 20M"</b> . Avenant avec incidence financière entraînant une <b>plus-value de 54,45€ TTC</b> , portant le montant annuel du marché à <b>93 187,95€ TTC</b>	09/12/2022



Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2022-157	SELARL Caroline LAVEISSIERE Avocat	Signature de <b>deux conventions d'honoraires</b> dans le cadre de deux instances devant le Tribunal administratif en matière de Ressources Humaines, pour un montant de <b>4 200€ TTC</b> et de <b>3 600€ TTC</b> (TVA 20%)	13/12/2022
2022-159	INSTITUT CULTUREL BERNARD MAGREZ	Signature d'une <b>convention de prêt d'exposition d'œuvres de Street art</b> intitulée « La Technique du Pochoir » se déroulant du 05 décembre 2022 au 16 janvier 2023 au sein de la Ludo-Médiathèque, pour un montant de <b>294,14€ TTC</b> (TVA 20%)	06/12/2022
2022-161	Société SACPA	Signature d'un <b>marché de prestations de capture et de prise en charge des animaux divagants, dangereux, blessés ou décédés</b> , d'une durée maximale de 4 ans, pour un montant minimal de <b>0,30€ HT par habitant et par an, soit 5 877€ HT (7 052,40€ TTC) par an</b> , ainsi que 90,67€ HT par prise en charge d'animaux captifs ; 85,04€ HT pour enlèvement d'un animal mort et 85,04€ HT par intervention annulée ou absence d'animal sur les lieux	22/12/2022
2022-162	Société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	Signature d'un <b>marché de maintenance, assistance et accompagnement méthodologique au logiciel financier Regards</b> , d'une durée de 3 ans, pour un montant forfaitaire annuel de <b>9 177,40€ HT soit 11 012,88€ TTC</b> et un montant maximal annuel de <b>1 056€ HT soit 1 267,20€ TTC</b> de frais de déplacement	22/12/2022
2022-163	SARL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE COUVERTURE	Signature d'un <b>avenant n°2</b> au marché n°2021-BRU049 de <b>travaux de réfection de la toiture du Château des Borges</b> en raison de la nécessité imprévue d'assurer la dépose des cheminées et des lattis. Avenant avec incidence financière entraînant une <b>plus-value de 8 211,50€ HT soit 9 853,80€ TTC</b> , portant le montant du marché à <b>193 855,47€ HT soit 232 626,56€ TTC</b>	03/01/2023
2022-165	SMACL ASSURANCES SA	Signature d'un <b>contrat d'assurance temporaire Tous risques objets</b> pour le matériel loué dans le cadre du Marché de Noël, pour un montant de <b>989,99€ TTC</b> .	20/12/2022
2022-166	Société AM SPORT CONSEIL	Signature d'un <b>marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la redéfinition des orientations d'aménagement de l'espace sportif de Daugère</b> , pour un montant de 37 335,00€ HT pour la tranche ferme et de 11 685,00€ HT pour la tranche optionnelle, soit un montant total de <b>49 020€ HT, soit 58 824€ TTC</b>	03/01/2023
2022-168	Groupement ALLIANZ COLLECTEAM	Signature d'une <b>convention de participation risque prévoyance</b> pour les agents de la ville et du CCAS de Bruges, d'une durée de 72 mois à compter du 01/01/2023, pour un <b>taux de cotisation annuelle de 1,20%</b> de la masse salariale (traitement indiciaire et NBI)	30/12/2022

Décision municipale N°	Prestataire concerné	Objet de la décision	Reçue en Préfecture le
2023-01	Association Départementale de Protection Civile en Gironde (ADPC33)	Signature d'un <b>contrat de prestations</b> ayant pour objet la mise en place d'un <b>Dispositif Prévisionnel de Secours</b> dans le cadre du <b>Déjeuner des Séniors</b> le 12 janvier 2023, pour un montant de <b>300€ Net (non-assujetti à TVA)</b>	12/01/2023
2023-02	Association ANNA SMILE & CIE	Signature d'un <b>contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Cabaret</b> pour le <b>Déjeuner des Séniors</b> le 12 janvier 2023 pour un montant de <b>3200€ HT soit 3376€ TTC (TVA 5,5%)</b>	12/01/2023

**Madame le Maire** indique que les élus ont eu communication du tableau des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal. C'est une période assez brève donc il y a assez peu de décisions. Elle indique être prête à répondre aux questions. Il n'y a pas de questions.

#### Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2022

**(00.04.33) M. CLERMONT** introduit l'adoption du procès-verbal du 8 décembre 2022.

**Madame le Maire** indique que le procès-verbal n'a pas eu de remarques de la part des groupes. Elle propose de passer cette délibération au vote et demande si des élus sont contre, s'abstiennent. Elle indique que **le procès-verbal est adopté à l'unanimité et remercie.**

#### Informations du Maire

Avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil Municipal, **Madame le Maire** indique une information de Madame la Première Adjointe sur une synthèse de ce qu'il s'est passé sur la ville de Bruges en termes de participation citoyenne, un des piliers de la mandature.

**(00.05.25) Mme DESBORDES** remercie Madame le Maire et salue les élus. Avant de démarrer, elle précise qu'elle a eu le plaisir de travailler sur cette délégation avec Isabelle PLANA ainsi qu'avec l'ensemble des adjoints et conseillers délégués puisqu'il s'agit d'une délégation transverse et qui peut concerner tous les sujets.

La démocratie citoyenne est entendue comme la participation citoyenne qui continue la vie démocratique de la ville. Elle vise à augmenter la place des citoyens ou des futurs citoyens puisqu'on démarre avec le bilan du Conseil Municipal des enfants et des habitants dans l'exécution des politiques publiques sur le territoire. Elle consiste à améliorer la décision et l'action publique au nom de l'intérêt général par la discussion aboutissant au consensus et valorise le renforcement du pouvoir d'agir du citoyen au-delà du seul vote. Elle permet également d'améliorer la conduite du changement, de réunir les conditions d'acceptation à ce dernier et de faciliter la valorisation des projets menés par la ville de Bruges.

Un des premiers sujets mis en place est le Conseil Municipal des Enfants. En décembre 2021, 13 conseillers municipaux ont été élus. Un certain nombre de réunions ont eu lieu sur les thématiques qui avaient été choisies avec les enfants. Une présentation a été réalisée par deux représentants lors du dernier Conseil Municipal. À ce jour, un certain nombre de visites et d'évènements ont eu lieu. Dans



les évènements à venir, il y aura notamment en avril 2023 une visite de l'Assemblée nationale qui est en cours d'organisation.

Ils ont participé à un certain nombre d'évènements citoyens comme le World Clean Up Day, la visite d'une centrale d'épuration, la visite du Musée des Anciens Combattants, la ludo-médiathèque, ils ont participé à la fête des familles. Il y a un projet avec Bordeaux Métropole sur le cheminement des déchets puisqu'ils étaient très intéressés par ce sujet-là.

A également été mis en place le premier budget participatif sur l'année 2022. En mars 2022, lorsque le budget a été voté, 100 000 € ont été alloués en investissement sur le budget participatif. Cinq projets ont été déclarés lauréats. Fin octobre, l'ensemble du Conseil Municipal, l'ensemble des habitants qui avait déposé des projets ainsi que les cinq lauréats avaient été conviés. Les sujets étaient les pièges à moustiques, nichoirs à oiseaux et chauve-souris, l'implantation d'une ruche au Parc Ausone, une forêt comestible en ville, la réhabilitation des terrains de pétanque de la résidence autonomie et enfin la plantation d'un labyrinthe au parc Ausone. Actuellement les sujets sont affinés et travaillés entre les services et les habitants qui ont déposé ces projets pour une mise en œuvre comme prévu sur l'année 2023. Elle rappelle qu'il y avait eu 79 projets déposés pour 42 participants, ce qui signifie que plusieurs participants ont déposé plusieurs projets et que le nombre de votants a été de 222 sur la phase de vote pour le projet préféré.

La concertation sur le sport a été lancée en septembre 2021. Elle s'est structurée en deux temps principaux : le premier était une enquête en ligne du 4 au 30 septembre 2021 pour laquelle 547 personnes se sont exprimées puis des ateliers citoyens qui ont été organisés le 5 mars 2022 avec 32 participants sur les quatre thématiques de la pratique sportive libre, le sport santé bien-être, les équipements sportifs municipaux et les projets de centre aquatique. À l'automne 2022, une restitution et la présentation du schéma directeur des sports ont été faites. Il est à noter sur ce projet que la ville de Bruges a été lauréate des Trophées de la participation citoyenne 2022 auxquels la ville a concouru avec une étoile. La démarche est apparue intéressante.

Les concertations habituelles se poursuivent sur tous les projets d'urbanisme au-delà de trois à cinq logements et en particulier sur la partie du quartier Terrefort qui est un projet. L'objectif est de revitaliser et redynamiser l'entrée de ville et de redonner vie, d'embellir, de sécuriser, de maîtriser ce secteur en pleine mutation, de désimperméabiliser aussi puisque c'est un secteur qui était très imperméabilisé. Une grande concertation a été menée autour de ce projet majeur. Plusieurs réunions ont eu lieu. Une concertation publique réglementaire a eu lieu du 7 septembre 2021 au 10 novembre 2021 avec des balades urbaines, un atelier, quatre réunions de concertation et 96 participants au total et enfin, une grande réunion publique le 17 octobre 2022, comme ils s'étaient engagés en 2021 un an après la première phase.

Un autre quartier de la ville, la place Jean Moulin : une place aujourd'hui très minérale et finalement peu appropriée par les habitants. Il a été décidé de lancer une grande concertation autour du projet de requalification de façon à collecter les envies des habitants. La première étape était à la fête des familles le 24 septembre où il y a eu 60 contributions, puis des stands participatifs ont été organisés lors de deux marchés à l'automne sur cette place et, enfin une réunion publique qui a eu lieu la semaine dernière où il y a encore eu quelques contributions et remarques.

Les évènements citoyens ont pu reprendre après la période de Covid qui empêchait un peu de fonctionner normalement. Le Maire rencontre, une fois tous les trimestres, entre 15 et 20 personnes par session, personnes qui sont tirées au sort sur les listes électorales. Des réunions de quartier sont organisées : il y en a eu deux en 2022 et une à venir jeudi prochain sur le quartier du Petit Bruges. Les deux premières étaient le quartier du Tasta et celui du Vigean-Lartigue. Les concertations sur les travaux de voirie se poursuivent : les travaux de la rue du Réduit, la rue Beyerman, la mise à deux fois



trois voies de la rocade, également les travaux de voie verte Jarteau-Ladoumègue et les travaux de la rue Allard dernièrement le 12 janvier. Les Facebook live contribuent également à cette proximité. C'est un autre format, une autre façon de faire. Le prochain aura lieu le 20 février 2023. Voilà une présentation assez synthétique de ce qui a été fait. Il y a encore des choses à mener. Elle demande s'il y a des demandes de précisions.

**Madame le Maire** remercie Madame DESBORDES de cette synthèse qui fait apparaître la diversité des modes de concertation et d'échange avec la population. Elle demande s'il y a des remarques ou des questions. Elle invite Monsieur CLERMONT à présenter l'ordre du jour.

### **Administration générale – Police municipale**

#### **RAPPORT N° 2023.01.01 : Projet Tranquillité publique : autorisation pour solliciter des financements**

##### **Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Créée en 2003 par délibération unanime du Conseil Municipal, la Police municipale est actuellement composée de 7 policiers municipaux et d'un agent administratif.

Ses missions principales tiennent à la sécurisation des voies communales, les missions administratives et les missions de sensibilisation auprès des publics vulnérables.

La Ville a présenté en décembre dernier un projet ambitieux autour de la tranquillité publique. Il s'articule autour de 5 axes forts :

- **Renforcement des moyens humains de la police municipale :**
  - **Augmentation du temps de présence de la police municipale sur le terrain :** à compter du premier semestre 2023, le service sera actif du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 18h.
  - **Recrutement de 2 policiers municipaux supplémentaires sur l'année 2023.**
  
- **Equipement de la police municipale :**
  - Dotation en **gilet pare-balles** afin de protéger les agents dans l'exercice de leur mission (dotation uniquement pour les nouveaux agents).  
Budget d'investissement estimé à 3 200€ HT, soit 3 840€ TTC
  
  - Dotation en **caméra piéton** pour chaque agent en 2023 : il s'agit d'une petite caméra qui se porte sur l'uniforme. Elle est déclenchée manuellement par ce dernier. Elle permet d'assurer aux agents une protection judiciaire et administrative contre des accusations pouvant leur être portées concernant des comportements contraires à la déontologie, mais aussi et surtout elle peut contribuer à collecter des preuves destinées à la constatation d'infractions et elle est dissuasive par rapport à des actes d'agression de populations qui pourraient être irritées, agressives, etc.  
Budget d'investissement estimé à 15 000€ HT, soit 18 000€ TTC

- **Dotation en pistolets semi-automatiques**, armes de catégorie B1. Elles permettent d'accroître les capacités d'intervention des agents de la police municipale dans des situations de grave danger envers eux-mêmes ou la population qu'ils sont chargés de protéger, dès 2023. Sont compris dans la dotation : les armes, les cartouches, les holsters et dragonnes, le matériel de nettoyage, les tubes à sable et les coffres-forts. Budget d'investissement estimé à 12 083€ HT, soit 14 500€ TTC
- **Création d'un nouveau Poste de Police municipale :**
  - Afin de donner davantage de visibilité et de modernité au service de Police municipale, la ville s'engage dans la création d'un nouveau Poste de Police municipale à la place de la Maison Récipon. Budget d'investissement estimé à 403 600 € HT, soit 484 320 € TTC
- **Lancement du cycle 5 de vidéoprotection :**
  - Achat et installation de 8 caméras de vidéoprotection supplémentaires : ainsi 56 caméras couvriront le territoire de la ville contre 48 actuellement. Budget d'investissement estimé à 90 000€ HT, soit 108 000€ TTC.
- **Renforcement de la gouvernance à l'échelle du territoire :**
  - Mise à jour de la **convention avec le Directeur départemental de la sécurité publique (DDSP)**
  - Mise à jour du dispositif « **participation citoyenne** »
  - Mise en place du **CLSPD**

Ce projet ambitieux permet à la commune de pouvoir solliciter des financements à plusieurs niveaux.

Dans le cadre du plan national des politiques de prévention de la délinquance 2020-2024, le plan départemental de prévention de la délinquance est décliné en Gironde.

Le fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) est l'outil de financement de cette politique. L'appel à projet définit les priorités d'action et les modalités de dépôts des dossiers de demande de subvention au titre de la sécurisation pour la Gironde en 2023.

L'appel à projet relatif au Programme S (sécurisation) permet l'attribution de différents types de subventions d'investissement, notamment sur :

- Le financement de la vidéoprotection
- Le financement des équipements des policiers municipaux (gilet pare-balles, terminaux portatifs de radiocommunication, caméras mobiles)



Les conditions de demande et de versement des subventions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Programme	Typologie Porteurs ou projets	Seuils Subvention accordée	Modalités de versement de la subvention	Type d'acte attributif
S- Vidéoprotection et sécurisation des établissements scolaires) K- Sécurisation sites sensibles	tous porteurs de projet	≤ 23 000 €	100 % sur production d'une attestation de démarrage des travaux signée du maître d'ouvrage	Arrêté
S- Vidéoprotection et sécurisation des établissements scolaires) K- Sécurisation sites sensibles	porteur public	> 23 000 €	la subvention est versée en 2 temps : une avance de 20 % dès production d'une attestation de démarrage des travaux signée du maître d'ouvrage puis le solde à la production d'une attestation d'exécution des travaux signée du maître d'ouvrage - suite à la visite sur les lieux des installations faisant l'objet des travaux - accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées (compte rendu d'exécution des dépenses) et de la liste des aides publiques perçues et de leur montant respectif	Arrêté
S- Vidéoprotection et sécurisation des établissements scolaires) K- Sécurisation sites sensibles	porteur privé	> 23 000 €		Convention
S- Equipement des polices municipales	Gilets pare balles	250 € par gilets	Les subventions sont versées sur production des factures acquittées par la collectivité concernée : le versement de la subvention est donc unique, quel qu'en soit le montant	Arrêté
	Caméra mobile	200 € par caméra piéton		
	terminaux portatifs de radiocommunication	420 € par poste		

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SOLLICITER** des financements et à **SIGNER** les conventions, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**Madame le Maire** indique qu'elle va présenter cette délibération.

Lors du dernier Conseil Municipal, un projet ambitieux a été présenté autour de la tranquillité publique qui s'articule autour de cinq axes. Le renforcement des moyens humains de la police municipale en augmentant les amplitudes horaires du matin au soir et également sur la semaine puisqu'ils seront présents la journée du samedi. On recrute pour ce faire deux policiers municipaux supplémentaires. L'équipement aussi de la police municipale, des gilets pare-balles. Ils en ont depuis longtemps, mais il est procédé à des renouvellements avec du matériel plus léger et plus confortable. Des caméras piétons qui seront aussi installées pour chaque policier municipal et une dotation en pistolet semi-automatique. Également la création d'un nouveau poste de police municipale. Est anticipée la requalification du centre-ville 3. On veut pour autant laisser la police municipale au centre-ville. Les locaux de la police vont être réaménagés dans la maison Récipon qui est une maison qui jouxte l'hôtel de ville et qui abritait auparavant les services de la scolarité. Il y aura une délibération spécifique sur ce sujet puisque des crédits vont être recherchés. Le lancement du cycle 5 de la vidéoprotection qui mènera l'équipement à 56 caméras à travers le territoire et le renforcement de la gouvernance à l'échelle du territoire.

À la suite d'une réunion qu'elle a eue avec le Maire du Bouscat et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, il a été convenu de mettre à jour le dispositif de participation citoyenne, une délibération sera vue juste après, et de remettre aussi en place le CLSPD. L'objet de cette délibération est de permettre d'aller chercher des crédits, notamment auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Pour cela, peuvent être actionnés différents types de subventions, dont la vidéoprotection pour l'équipement des policiers municipaux. Cette délibération vise à ce que Madame

le Maire soit autorisée à solliciter ces financements et signer les conventions y afférentes. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques.

**(00.17.04) Mme LACOMBE-PRUNIER** salue et demande s'il y a des formations supplémentaires prévues quant à l'acquisition des armes par rapport à l'utilisation.

**Madame le Maire** répond dans l'affirmative et indique que la formation ne va pas se faire du jour au lendemain. Des équipements sont à prévoir dans le poste de police pour le stockage des armes dans une armoire forte. Et après ils auront effectivement une formation initiale et aussi des formations tout au long de l'année avec des nombres de tirs obligatoires. Ce sont des formations organisées par le CNFPT pour les policiers municipaux. Il faut savoir que le suivi et le nombre de jours de formation sont plus importants que celui dont dispose la police nationale. Dans l'équipe de policiers municipaux, la plupart sont déjà d'anciens policiers nationaux ou gendarmes, mêmes réservistes, donc ils ont déjà une pratique, mais pour autant, ils auront la même formation que tout le monde.

**(00.18.17) M. NAU** salue Madame le Maire et les élus. Il indique qu'une délibération est présentée portant sur la sécurité et faisant suite à l'information donnée au dernier Conseil Municipal.

Il rappelle son étonnement d'une telle annonce non communiquée au préalable et non marquée à l'ordre du jour. Il espérait avoir, avant la présente délibération, une réunion du CLSPD. Comment pouvoir réaménager un tel service que la police municipale sans avoir les chiffres de la délinquance et un échange avec les différents intervenants de la sécurité publique de la commune ?

Cela fait trois ans que c'est attendu. Jamais sur ce mandat, elle n'a été réunie. Il rappelle que Madame le Maire a expliqué au dernier Conseil qu'il s'agissait de sa responsabilité. Il attend donc. Concernant l'équipement de la police municipale, un armement est proposé. Il est ravi qu'elle ait changé d'avis puisqu'il y a trois ans, Madame le Maire critiquait cette proposition issue de son programme. Il indique que la délinquance n'a pas changé en trois ans, elle existait déjà. Il n'y a pas plus d'actes graves, mais l'inaction n'a fait qu'augmenter les faits de petite délinquance tous les soirs, toutes les nuits, des dégradations, ce qu'elle ne peut nier. Il ne dit pas qu'il faut se substituer à l'État, mais que son mandat l'oblige à répondre aux inquiétudes des concitoyens et à prendre les décisions nécessaires.

Il indique qu'il est favorable à une police municipale forte avec de vraies prérogatives, armement, verbalisation, premiers intervenants, vidéoprotection, chien si besoin, service de jour comme de nuit. Il trouve dommage d'avoir perdu du temps, mais il indique qu'ils seront là pour l'accompagner si elle souhaite réellement être dans cette dynamique. Il demande à Madame le Maire si elle peut s'engager sur une date précise visant à réunir rapidement le CLSPD. Il lui semble qu'il y a urgence. Bien entendu, il indique que le groupe votera favorablement cette délibération, mais il attend de la part de Madame le Maire un retour concernant la mesure de la criminalité et les statistiques demandées depuis longtemps.

**Madame le Maire** répond à la question sur le CLSPD. Le CLSPD n'a pas été réuni depuis les élections de 2020. Beaucoup d'événements peuvent tout à fait expliquer cela. C'est un des sujets qui a été évoqué avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique. Un CLSPD va être remis en place. Elle précise que contrairement à ce qui était le cas lors du précédent mandat, désormais, les membres du CLSPD seront désignés par arrêté du Maire. Dès que le choix des membres aura été fait, il sera réuni et les travaux commenceront. Sa composition sera à peu près la même que celle qui était auparavant avec des personnes qui œuvrent sur le territoire de la ville de Bruges, au-delà des services de police nationale, du tribunal, de la police municipale aussi, mais des bailleurs sociaux, des associations qui œuvrent auprès de la jeunesse, auprès des solidarités, etc.

**(00.21.29) M. NAU** indique que lors du Comité Technique, Monsieur Florian GUILLON nous avait annoncé qu'il y aurait neuf policiers municipaux. À l'heure actuelle, il y en a cinq qui patrouillent sur les terrains. Quand est-ce que les quatre vont arriver ? Il évoque l'arrivée de l'un d'entre eux au mois de février.

**Madame le Maire** répond qu'il y a aujourd'hui, sur tous les services de police municipale de la Métropole, un turn-over important parce qu'effectivement toutes les communes étoffent leur service de police municipale et de ce fait, les policiers municipaux viennent et six mois après, ils partent. Quelqu'un avait été recruté, formé pendant six mois et est parti à Bayonne. Heureusement, les textes permettent de facturer à la ville de Bayonne les frais de formation et de salaire dépensés pour cet agent. Aujourd'hui, à chaque fois qu'il y a des effectifs qui sont stabilisés, il y a toujours un départ. Il y a aujourd'hui cinq policiers. Un jury a eu lieu il y a dix jours à peu près. Les deux personnes retenues ont confirmé leur intérêt pour intégrer la police municipale de Bruges, un en février, un en mars. Les appels ont été relancés pour le recrutement des autres en espérant que cette fois sera la bonne et qu'ils garderont ces personnes.

**(00.23.13) M. NAU** a une question relative aux budgets d'investissement et demande pour combien de policiers municipaux sont-ils prévus.

**Madame le Maire** indique que tout a été intégré pour neuf policiers municipaux.

**(00.23.29) M. NAU** revient sur le CLSPD nommé par arrêté du Maire. Il demande si les groupes d'opposition seront représentés.

**Madame le Maire** répond qu'elle n'a pas encore tout à fait arrêté la composition précise. Elle pense qu'il peut être intéressant qu'il y ait un élu d'opposition et un élu de la majorité donc elle le laissera lui faire une proposition. Elle ajoute que dans les nouveaux textes, les personnes nommées ne viendront pas en tant qu'élues, mais en tant que personnes qualifiées donc il faudra que la personne candidate puisse prouver que d'une façon ou d'une autre, elle est qualifiée.

**(00.24.30) M. NAU** propose pour son groupe, la candidature d'Hortense CHARTIER qui est réserviste de la Gendarmerie.

**Madame le Maire** note la proposition de Monsieur NAU et demande s'il y a d'autres prises de parole.

**(00.24.51) M. BOURROUILH-PARÈGE** indique qu'il est évident que cette délibération ferait débat de par la technicité avec laquelle elle a été amenée lors du dernier Conseil Municipal. Tout le monde a été surpris de cette décision subite. Il y a plutôt un accueil favorable de l'armement de la police municipale puisque ça faisait effectivement partie du programme de Madame CHARTIER, du programme de son groupe lors des dernières élections et du programme commun à Madame CHARTIER et eux-mêmes également. Ça ne faisait pas partie des promesses électorales de Madame le Maire.

Il a le sentiment que cela a été un peu précipité et un peu en réaction face à un groupe de Brugeais qui a été très actif sur les réseaux sociaux et qui était présent d'ailleurs lors du dernier Conseil Municipal alors même que cette décision était loin de faire l'unanimité au sein du groupe. C'est fait donc il s'en félicite très sincèrement. Il pense que c'est une bonne décision, mais qu'il est dommage qu'elle soit venue en réaction. Ce type de décision n'est pas anodin parce qu'il était lui-même, il y a quelques années, sceptique sur l'armement de la police municipale. Il a revu sa décision. Le groupe en a parlé parce qu'il estime que tout personnel, tout agent qu'il soit de l'État ou d'une collectivité territoriale avec marqué police sur son uniforme est une cible potentielle et également il faut qu'il soit en capacité d'intervenir, surtout quand il est amené à travailler sur des horaires un peu plus nocturnes, comme c'est prévu. C'est une bonne chose. Concernant le CLSPD, il lui semble majeur et primordial qu'il puisse être réuni. Il a souvenir de l'installation de ce CLSPD puisqu'il l'a par délégation présidé lors qu'il était adjoint



à la sécurité publique entre 2014 et 2017. Il invite Madame le Maire à vérifier ses archives. Il avait travaillé à l'époque en concertation avec les services d'Emmanuelle LAMARQUE puisque les écoles et collèges étaient directement concernés. Un travail de fond avait été mené. Effectivement il y a eu le Covid, mais il y a d'autres communes qui ont mis en place leur CLSPD. Il ajoute une remarque concernant cette commission. Il lui semble important de concerter au sein de ce CLSPD et de faire en sorte qu'il y ait des personnes des communes limitrophes puisqu'il y a des problématiques communes, notamment aux villes du Bouscat et à la ville de Bordeaux, notamment de par des populations qui sont amenées à être mixées également sur les collèges, que ce soit du Bouscat et le collège Rosa Bonheur de la commune. Il lui semblerait pertinent de bien considérer les représentants de ces communes, comme évoqués à l'époque avec le Maire du Bouscat, Patrick BOBET, qui était favorable. Comme d'autres communes sur la Métropole le font avec d'autres communes limitrophes.

**Madame le Maire** indique qu'elle a l'impression que parfois Monsieur BOURROUILH-PARÈGE refait l'histoire. Elle est assez étonnée, mais le laisse à ses propos. Elle rappelle que quand une décision comme celle-là est prise, comme toutes les décisions, elle est mûrement réfléchie.

Elle pense qu'elle est assez connue au sein de cet hémicycle pour savoir qu'elle ne surragit pas et surtout pas sous la pression de quelques personnes qui pourraient effectivement via les réseaux sociaux. Elle indique que cette décision a été prise vraiment après beaucoup de réflexion. Il a été regardé ce qu'il se passait un peu partout, beaucoup de choses ont été interrogées parce que ça génère derrière des moyens financiers importants. Elle dit et redit qu'ils ne sont pas là non plus pour se substituer à la police nationale. Aujourd'hui elle précise qu'ils étoffent sur les amplitudes de la journée, sur le samedi, mais elle estime que c'est à la police nationale, et le DDSP l'a très bien confirmé, d'être présente sur le territoire. Elle observe et s'en réjouit, car depuis un mois qu'elle est allée le voir, tous les jours, il y a des contrôles sur la ville de Bruges. C'est très bien et ça continuera autant que ce sera possible. Pour la composition du CLSPD, elle a pris l'attache de la police nationale qui a l'habitude d'être dans ces conseils. Pour l'instant, elle va rester dans le territoire municipal. Pour autant, bien évidemment, la principale du collège va être membre de ce CLSPD puisqu'en effet, par définition, c'est intéressant d'avoir son regard et son retour donc on va aussi pour la composition de ce CLSPD s'inspirer de ce qui se fait autour. En tous cas, aujourd'hui, c'est une décision mûrement réfléchie. Ce n'est pas une décision qui a été prise à l'unanimité, c'est normal, c'est dans la vie de notre équipe. En tous cas, elle veut avancer là-dessus. La ville aura fait sa part des choses, au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de mettre les moyens sur la ville et sur celle du Bouscat. Elle constate que c'est le cas donc elle s'en réjouit.

**(00.31.05) M. BOURROUILH-PARÈGE** demande si c'était mûrement réfléchi, pourquoi les délibérations n'ont pas été passées au Conseil Municipal précédent.

**Madame le Maire** répond qu'elle l'a rappelé au dernier Conseil Municipal. Ce n'est pas une délibération, c'est le pouvoir de police du Maire. Cela ne relève pas du Conseil Municipal.

**(00.31.27) M. BOURROUILH-PARÈGE** indique qu'il est important de mettre des moyens donc elle aurait pu être passée dans le Conseil Municipal précédent. Le Conseil a été aussi mis en réaction de par la délibération du SDEEG qui urge, ce qui a été confirmé vendredi soir. Il comprend que ses propos ne plaisent pas à Madame le Maire. Il indique que Madame le Maire accueille les propos qui lui sont favorables de manière générale et ceux qui ne lui sont pas favorables l'irritent. Il pose la question sereinement. Il demande pourquoi la délibération n'a pas été passée au Conseil Municipal précédent.

**Madame le Maire** demande quelle délibération.

**(00.32.01) M. BOURROUILH-PARÈGE** lui demande d'arrêter de prendre un air méprisant.

**Madame le Maire** réitère sa question.

**(00.32.05) M. BOURROUILH-PARÈGE** répond qu'il s'agit de la délibération concernant les moyens alloués à la police municipale, l'achat de gilets pare-balles, l'achat de l'armement, l'ensemble des éléments vus ce soir.

**Madame le Maire** indique que ce n'est pas la question de ce soir, car ce point est acté. Elle demande au Conseil de l'autoriser à aller solliciter des subventions. Elle demande à Madame DESBORDES qui était en commission si elle souhaite ajouter quelque chose.

**(00.32.27) Mme DESBORDES** indique que Monsieur BOURROUILH-PARÈGE n'était pas en commission vendredi soir. Elle demande qu'il la laisse parler. Elle souligne que Madame le Maire distribue la parole. Elle note qu'il a été écouté avec beaucoup d'attention donc elle a maintenant la parole et lui demande de l'écouter.

Vendredi soir, elle indique qu'il n'a jamais été question d'urgence. Elle a clairement expliqué pourquoi il y avait un Conseil Municipal ce soir et elle a clairement expliqué que la volonté, présentée à l'automne, était justement de passer toute la ville en 100 % LED. En fonction du calendrier du SDEEG effectivement, ils devaient acter immédiatement les délibérations qui arrivent derrière de façon à pouvoir, avant la fin du mois d'octobre, passer le parc en 100% LED. Monsieur BRINGTOWN l'expliquera plus précisément. Il ne s'agit ni d'une surréaction. Elle indique qu'il pose une question et lui demande d'écouter la réponse. Elle note qu'il ne s'agit ni d'une réaction ni d'une urgence. Il n'en a pas du tout été question, vendredi soir, donc elle ne sait pas d'où sort la question de l'urgence, de la précipitation.

**(00.33.49) M. BRINGTOWN** souhaite compléter. La décision n'a pas été prise en réaction. En groupe majoritaire, ils ont à plusieurs reprises évoqué ce sujet. C'est un sujet délicat de société. Il note que Monsieur BOURROUILH-PARÈGE avait des positions sur ce sujet par le passé. Chacun évolue, le contexte sociétal évolue, et il tient à remercier Madame le Maire de leur avoir permis en groupe de s'interroger collectivement sur ce sujet. Ce n'était pas simple, c'est un sujet clivant. Ces débats ont pu avoir lieu, ils ont pu avancer sur ces réflexions et ce n'est pas en réaction que ces décisions ont été prises puisque ce sont des discussions qui ont lieu depuis maintenant près d'un an. Il voulait juste préciser cela.

**Madame le Maire** remercie Monsieur BRINGTOWN et ajoute que cette délibération aurait été présentée au prochain Conseil Municipal s'il n'y avait pas eu de Conseil Municipal ce soir. Il n'y a pas de sujet. La délibération du SDEEG est effectivement la raison principale pour laquelle il y a un Conseil ce soir. Monsieur BRINGTOWN expliquera le planning de déroulement. Du coup, ont été passées sur ce Conseil les délibérations qui pouvaient être passées pour un peu alléger celui qui aura lieu le 16 mars. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE souhaite intervenir. Madame le Maire lui demande d'intervenir sereinement. Elle le sent chafouin ce soir.

**(00.35.28) M. BOURROUILH-PARÈGE** indique qu'il ne faut pas être méprisant quand on parle aux gens que ce soit Madame le Maire ou Madame la Première Adjointe. Il a une question : l'extinction de l'éclairage public n'était pas une décision de sa part en réaction non plus ? Il demande s'il s'agit de quelque chose de prévu lors de la dernière campagne des Municipales.

**Madame le Maire** rappelle qu'il y avait une proposition. Il était prévu de réfléchir et de travailler à l'extinction de l'éclairage public la nuit. L'énergie a considérablement augmenté, comme pour toutes les communes de la Métropole. Celles qui ne l'avaient pas fait avant ont augmenté leur plage d'extinction. Dans le programme, il était prévu de le faire évidemment. Aujourd'hui, cela a été fait. Maintenant, ils



vont passer aux LED. C'est une chose que ne font pas pour l'instant les autres. Il sera expliqué pourquoi la commune veut le faire.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote de cette délibération.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 2023.01.02 : Protocole établissant le dispositif de participation citoyenne sur la Ville de Bruges**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

La lutte contre les phénomènes de délinquance fait partie des enjeux de sécurité publique sur lesquels la Ville de Bruges est particulièrement attentive.

Fort de d'un effectif actuel de 7 agents de police municipale, la ville a investi massivement depuis 2014 dans l'installation d'un système de vidéoprotection des voies publiques (cycle 5 en 2023 avec l'installation de 8 nouvelles caméras).

En complément de ces moyens et afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacrent la Police Nationale et la Police Municipale, la ville souhaite renforcer les liens entre les citoyens et la Police.

Une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011 a étendu le dispositif « participation citoyenne » sur l'ensemble du territoire national, après une expérimentation effectuée sur 19 départements.

La Ville de Bruges, après échange avec les responsables locaux du Comité Voisins Vigilants de Bruges, souhaite poursuivre le dispositif, en lien avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Gironde.

Dans ce cadre, le Maire détermine le ou les quartiers concernés en fonction notamment des éléments de sécurité publique qui lui sont communiqués par la Police Municipale et la Police Nationale, et désigne les citoyens qualifiés de « référents » de la participation citoyenne.

En parallèle, un fonctionnaire rattaché au commissariat local et le Chef de la Police Municipale de Bruges deviennent les interlocuteurs de référence de ces derniers.

La mission de ces référents est double :

1° Faire remonter aux services de Polices nationale ou municipale toute information dont ils ont pu avoir connaissance de nature à prévenir la commission d'infractions dans le quartier, comme par exemple des véhicules suspects repérés, des opérations de démarchages chez les particuliers, des signalements d'auteurs d'infractions, etc. ...

2° Servir de relais aux services de Police pour porter à la connaissance des habitants des mesures de prévention de nature à renforcer la sécurité du quartier.

Le dispositif fera l'objet d'un déploiement progressif dans le temps au fur et à mesure que se présenteront les opportunités de désignation d'un référent. Il sera évalué annuellement par les différents signataires de la convention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** le protocole établissant le dispositif de participation citoyenne et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**Madame le Maire** indique qu'il y a eu une réunion très riche avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique puisqu'ils ont aussi évoqué ce dispositif de participation citoyenne. C'est un dispositif qui est proposé par la police nationale qui vise en fait à identifier sur le territoire des citoyens volontaires qui se proposent d'être au sein des quartiers un peu des relais d'informations. Un fait délictueux est en train de se passer. On appelle le 17. Cela n'a rien à voir.

C'est vraiment un maillage de citoyens dans l'ensemble des quartiers qui sera un peu en vigilance et qui pourra faire remonter sur une adresse mail et un numéro de téléphone communiqués par la police nationale, aussi coordonnée avec notre police municipale, les deux étant étroitement associées sur ce sujet-là. L'idée est d'avoir plutôt des informations qui viennent de la base et qui pourraient les aider à identifier des trafics ou des gens qui vont un peu chez tout le monde pour vendre soi-disant des alarmes ou autre.

Elle rappelle qu'il avait été délibéré sur ce dispositif en décembre 2018. La convention avait été signée mi-2019 et puis il y a eu les élections municipales, le Covid. Aujourd'hui, l'idée est d'actualiser cette convention qui va permettre de travailler avec la police nationale et bien sûr avec la police municipale et tous les citoyens qui seront volontaires. Une communication sera faite. Les personnes volontaires pourront se faire connaître. L'idée est d'avoir un maillage sur le territoire d'un ensemble de citoyens qui pourront alerter sur des choses qui leur paraîtraient un peu suspectes ou repérer des signalements divers et variés. Ce seront aussi des relais qui pourront être identifiés dans leur quartier pour faire connaître à leurs voisins des dispositifs ou des mesures qui sont de nature à renforcer leur sécurité. On parlait notamment beaucoup des cambriolages, des habitudes à prendre. On part de chez soi le soir, on peut laisser une lumière, on met une alarme si on en a une. On est sur sa terrasse dans le jardin derrière, on ferme évidemment sa porte d'entrée devant à clé. Ce sont des petites choses. La police précise que beaucoup de gens ne le font pas. Il y a eu énormément de tentatives de cambriolages, l'été dernier, dues au fait que les gens, la nuit, ouvraient en grand leurs fenêtres dans leur maison pour faire des courants d'air. Sauf que quand les fenêtres sont grandes ouvertes, on peut imaginer que c'est plus facile pour les cambrioleurs de venir. Cette délibération vise à voter pour ce protocole qui permet de mettre en place ce dispositif de participation citoyenne. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques.

**Madame le Maire** propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 2023.01.03 : Projet Poste de Police municipale : DSIL 2023 – Autorisation pour solliciter des financements**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) vise à soutenir l'investissement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette dotation est destinée à accompagner les collectivités, qu'elles soient urbaines, rurales, périurbaines, dans la réalisation effective de leurs projets d'investissement.

Au titre de l'année 2023, la ville entend déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la DSIL, pour les **travaux de réhabilitation du bâtiment appelé « Maison Récipon » afin de créer en son sein un nouveau Poste de Police municipale.**

En proximité directe mais non raccordée à l'hôtel de Ville, ce bâtiment d'une SHOB de 198m<sup>2</sup> a été longtemps occupé par des services administratifs (scolaire). Actuellement, la vétusté et le manque d'accessibilité du bâtiment font qu'il n'est occupé que partiellement par un service, et est principalement utilisé comme un espace de stockage.

L'implantation du Poste de Police Municipale dans ces locaux répond aux objectifs de la ville de réinvestir son patrimoine existant et le valoriser d'un point de vue environnemental dans une démarche permanente d'exemplarité et de sobriété.

D'un point de vue fonctionnel, les orientations stratégiques du projet devront faire la part belle à la cohérence et à la lisibilité du parcours de l'utilisateur, à l'optimisation et à la modularité des espaces, à l'exemplarité environnementale et à la frugalité énergétique des espaces et enfin, favoriser la proximité managériale et humaine.

D'un point de vue organisationnel, l'aménagement des locaux devra permettre l'accueil du public en rez-de-chaussée, prévoir des espaces de bureaux « standards » et modulables, des vestiaires et sanitaires, ainsi que des espaces d'accueil et de réunion. Des espaces dédiés au matériel de la Police municipale seront créés, notamment une salle d'armes, selon les contraintes techniques en vigueur.

D'un point de vue technique, bien que le gros œuvre du bâtiment (maçonnerie, toiture) soit dans un état convenable, ce dernier présente des désordres en termes d'isolation thermique, de chauffage, d'étanchéité et d'accessibilité, limitant son utilisation. Les travaux envisagés concerneront le rez-de-chaussée et le premier étage, ainsi que le garage attenant.

L'ensemble de ces travaux permettront à terme la mise aux normes et la sécurisation du bâtiment, notamment sa mise en accessibilité et sa sécurisation.

Des études de diagnostic et de faisabilité sont programmées.

A ce stade des études, le montant prévisionnel global de l'opération s'élève à 403 600 € HT, soit 484 320 € TTC. Le montant potentiel de la subvention sollicitée au titre de la DSIL 2023 s'élève à 121 080€, soit 30% du montant HT des travaux.

Une fois les études de diagnostic et de faisabilité réalisées, des études de maîtrise d'œuvre seront lancées. L'objectif de livraison des travaux est fixée à mi-2024.

Afin de permettre la finalisation des dossiers de financement auprès de la Préfecture de la Gironde, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** une aide financière au titre de l'abondement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2023 pour l'opération précitée,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**Madame le Maire** indique qu'il s'agit de la mise en œuvre du programme. On va donc réaffecter ce bâtiment à l'usage de la police municipale et deuxièmement on va également le requalifier au niveau thermique. Pour ce faire, on peut aller solliciter des crédits auprès de l'État pour tout ce qui est travaux d'isolation thermique.

Les travaux permettront bien sûr non seulement d'accueillir le service de police municipale, mais également de centraliser dans le même lieu les renvois d'images des caméras, etc. Ce sera aussi un plus parce qu'aujourd'hui, les images sont au R-1 de l'hôtel de ville donc cela les oblige à venir. Il est possible d'avoir jusqu'à 30 % du montant des travaux avec la DSIL. Elle rappelle qu'avait été voté il y a un an un certain nombre de crédits, presque un million d'euros par l'ensemble des projets présentés. C'est très intéressant. Les travaux prévisionnels sont prévus en fait à 484 000 € TTC donc potentiellement 121 000 € de subventions. Elle sollicite pour cela l'autorisation pour aller chercher ces financements et signer les conventions qui permettront de nous les donner.

**(00.43.04) M. RAYNAUD** demande comment les 70 % restants seront financés.

**Madame le Maire** indique que c'est inscrit dans le PPI. C'était déjà prévu dans le programme pluriannuel d'investissement. La maison Récipon a été vidée il y a quatre ans au moins, bien avant les élections de 2020 quand l'ensemble des services a été rassemblé enfance, scolarité au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. L'idée est de rendre ce bâtiment accessible. Cela a été inscrit au PPI sur la totalité des travaux donc s'il y a de la DSIL, elle indique que c'est tant mieux. Elle demande s'il y a d'autres questions.

**Madame le Maire** propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### Grands projets

**RAPPORT N° 2023.01.04 : Projet Ville Résiliente : 100 % LED : convention avec le SDEEG pour l'achat de matériel pour le renouvellement du parc d'éclairage public en LED et demande d'aide financière (Intracting) au SDEEG**

**Rapporteur : Monsieur Sébastien BRINGTOWN**

Dans un contexte de réchauffement climatique et de hausse des prix de l'énergie, la ville de Bruges souhaite s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique. Dans cette optique, une extinction partielle de l'éclairage public a été actée, par délibération en date du 29 septembre 2022, et s'applique désormais de minuit à 6 h, du lundi au vendredi et de 1h à 6h, le week-end.

L'éclairage public représentait en 2021 la somme de 238 605€ de la facture électrique de la ville (soit 42,4%). Un diagnostic réalisé par le Syndicat départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) fait état que certaines installations sont vétustes et nécessitent des travaux de modernisation afin de diminuer le coût de l'énergie électrique, ainsi que le montant de la redevance entretien.

Le SDEEG aide financièrement la commune à la transformation de l'éclairage public, en passant à la technologie LED pour l'équipement de l'ensemble des mats d'éclairage public et de terrains de sports et à un dispositif de télégestion, par l'intermédiaire d'un prêt « intracting » que le syndicat propose en lien avec la Banque des Territoires.

L'intracting est un dispositif financier consistant en un prêt accordé par le SDEEG afin de réaliser des travaux de renouvellement sur l'éclairage public des communes.

Ces travaux vont générer des économies d'énergie, donc financières, permettant le remboursement du prêt accordé par le SDEEG, sur 10 ans.

Le passage en luminaires LEDs a pour objectif d'optimiser la gestion de l'intensité lumineuse et de diminuer les coûts de fonctionnement de l'éclairage public.

Le montant du renouvellement de l'éclairage public s'élève à 1 707 743,74 € HT, dont 169 235,87 € HT de frais de gestion correspondant à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage par le SDEEG. Il est à noter que ce dernier prend à sa charge les taux d'intérêts émanant de la Banque des Territoires.

Le SDEEG a transmis à la commune un projet de convention fixant les modalités administratives et financières y afférentes.

La contribution d'investissement que la Ville est amenée à verser annuellement au SDEEG correspondra au 1/10ème du montant HT des travaux ; le SDEEG récupérant le FCTVA, et ce, pour une durée de 10 ans. Ce montant sera imputé sur la section d'investissement de la ville. Le premier versement interviendra en 2024 sachant que l'investissement sera effectivement réalisé en 2023.

Pour 2023, la ville payera au SDEEG les frais de gestion de l'investissement, évalués à 11% HT du montant des travaux, correspondant notamment aux frais de maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement est donc le suivant :

			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Montant Travaux</b>	<b>1 538 507,88 €</b>	<b>1 707 743,75 €</b>	Frais de MOE	1/10e du montant HT des travaux	1/10e du montant HT des travaux	1/10e du montant HT des travaux	1/10e du montant HT des travaux	1/10e du montant HT des travaux	1/10e du montant HT des travaux
<b>Montant MOE + CHS</b>	<b>169 235,87 €</b>		169 235,87 €	153 850,79 €	153 850,79 €	153 850,79 €	153 850,79 €	153 850,79 €	153 850,79 €

2030	2031	2032	2033
1/10e du montant HT des travaux	1/10e du montant HT des travaux	1/10e du montant HT des travaux	1/10e du montant HT des travaux
153 850,79 €	153 850,79 €	153 850,79 €	153 850,79 €

Les dispositions particulières sont prévues au sein de la convention ci-annexée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'INSCRIRE** la Ville dans le dispositif de l'intracting proposé par le SDEEG, et **d'AUTORISER** Madame le Maire à déposer un dossier pour équiper l'ensemble des mats d'éclairage public et

de terrains de sports associés à des lanternes LEDs et à un dispositif de télégestion, pour un montant total de 1 707 743,74 € HT, dont 169 235,87 € HT de frais de gestion.

- **D'INSCRIRE AU BUDGET** en dépenses d'investissement les montants présentés dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'intracring relative aux travaux de Rénovation Eclairage Public avec Avance Remboursable et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels

**(00.44.16) M. BRINGTOWN** indique que dans la continuité de la démarche de sobriété énergétique engagée par la ville avec notamment l'extinction partielle de l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin, il est proposé aujourd'hui le renouvellement de parc d'éclairage public en LED en y associant un dispositif de télégestion. Cela concerne approximativement 3 200 points lumineux dans la ville et plusieurs équipements sportifs. Dans le cadre de ce projet, il s'appuie sur le partenaire le SDEEG, Syndicat Départemental d'Énergie et Environnement qui peut accompagner financièrement la commune par l'intermédiaire d'un prêt dit Intracring que le syndicat propose en lien avec la Banque des Territoires. C'est un dispositif financier consistant en un prêt accordé par le SDEEG, afin de réaliser des travaux de renouvellement sur l'éclairage public des communes au sens large. Le montant du renouvellement de l'éclairage public pour équiper l'ensemble de l'éclairage public et des terrains de sport associés en LED plus un dispositif de télégestion s'élève à 1 707 743,74 € dont 169 235,87 € HT de frais de gestion correspondant à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage par le SDEEG. La contribution d'investissement que la ville est amenée à verser annuellement au SDEEG correspondra au 1/10<sup>ème</sup> du montant HT des travaux dont le SDEEG récupérera le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, et ce pour une durée de dix ans. Ce montant sera imputé sur la section d'investissement de la ville.

Le premier versement interviendra en 2024 sachant que l'investissement sera effectivement réalisé en 2023. On considère que l'on pourrait avoir une réalisation effective, fin octobre 2023, sous réserve de la capacité des fournisseurs à fournir les matériaux nécessaires. Il propose de permettre à Madame le Maire d'inscrire la ville dans le dispositif de l'Intracring proposé par le SDEEG et d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier pour équiper l'ensemble de l'éclairage public et les terrains de sport associés à des lampes LED et à un dispositif de télégestion pour le montant évoqué précédemment.

**Madame le Maire** remercie Monsieur BRINGTOWN pour cette présentation très claire. Elle demande s'il y a des questions.

**(00.46.54) M. NAU** a une question un peu technique. On voit que les coûts des travaux annoncés sont des coûts HT. Il demande quel taux de TVA s'applique pour ce genre de travaux.

**(00.47.13) M. BRINGTOWN** indique que c'est une très bonne question.

**Madame le Maire** indique que cela passe par le SDEEG donc il n'y a pas de TVA. Pour la ville, c'est du hors taxe.

Ils vont payer, mais ils vont la récupérer. En fait, au départ, le dispositif est venu de la Banque des Territoires. Les collectivités territoriales pouvaient auprès de la Banque des Territoires contractualiser ou emprunter pour des équipements qui vont vers de la sobriété énergétique. Comme la ville est passée au SDEEG récemment, le SDEEG a indiqué qu'il y avait un prêt à 0,7 %, ce qui n'est rien du tout aujourd'hui. Monsieur NAU est d'accord avec ça. En plus, il faut savoir que comme c'est sur dix ans, comme l'a expliqué Monsieur BRINGTOWN, ils sont prêts. Le montant est très précis parce qu'ils ont

tous les devis, ils attendent le feu vert pour commander donc normalement, il faut à peu près deux mois de délais pour la livraison.

Ils vont mettre deux équipes en permanence sur la ville. Ils pensent au plus tard en octobre avoir non seulement changé les 2 900 mats qui sont aujourd'hui en traditionnel et équipé les mats qui étaient déjà en LED, il faut quand même pour la télégestion leur remettre aussi un peu d'électronique. Tout cela sera fait en octobre. Cela veut dire qu'en fait, en octobre, 100 % de la ville sera en LED. Le retour sur investissement est de deux ans au regard aujourd'hui, des dépenses énergétiques. Donc, c'est vraiment quelque chose d'incroyable. On avait programmé auparavant, avant que l'énergie ne soit aussi chère de faire du renouvellement tous les ans, mais on était plutôt sur une vitesse de 15 à 20 %, sur trois ou quatre ans. Ce qui est intéressant, c'est la télégestion qui va avec, c'est-à-dire qu'après, on aura une très grande finesse et qu'on pourra aussi jouer sur l'intensité lumineuse. C'est important. Elle indique qu'ils leur ont fait voir comment l'œil finalement peut très bien s'habituer à une diminution de l'intensité lumineuse en fonction de la nuit et cela ne change rien pour la ville, mais pour la facture d'énergie, cela change beaucoup. Donc, on sera encore en capacité de pouvoir non seulement avoir une gestion fine, il y a par exemple une manifestation sur la place de la Mairie tel jour et il faut laisser la lumière jusqu'à 2 heures du matin, il n'y aura pas de problème. Ce sera beaucoup plus fin. Et puis surtout aussi pour la maintenance, cela sera aussi beaucoup plus pratique. Les élus sont ravis. Comme la demande a été faite dans les premiers, elle est sûre d'être servie cette année. Depuis le SDEEG a beaucoup de demandes. Elle en a parlé avec ses collègues maires et cela intéresse tout le monde. Il faut toujours prendre la précaution, mais a priori le SDEEG dit que cela devrait être bon pour octobre 2023. C'est une très belle opération. Elle est ravie de pouvoir la faire.

**(00.51.12) M. BOURROUILH-PARÈGE** note une excellente initiative. Il souligne qu'il sait dire quand c'est bien. Il précise que de manière générale, ce ne sont pas les décisions qui les dérangent, c'est la méthode. Il indique que cela a été exprimé à plusieurs reprises. Il évoque les 11 % de frais de gestion qui seront à régler. Il indique qu'il est précisé dans la délibération qu'ils comprennent notamment les frais de maîtrise d'œuvre. Il demande ce que cela comprend précisément.

**Madame le Maire** répond que le SDEEG a fait toute l'étude technique. Il a fait aussi tout le cahier des charges et la mise en concurrence des fournisseurs. Il y a aussi les négociations avec la Banque des Territoires. Après il faut savoir, comme il l'a noté, qu'il récupère le FCTVA, ce qui est normal. La ville remboursera sur de l'investissement. Deuxièmement, la ville peut être éligible au fonds vert aussi. Elle indique que ce sera au budget d'investissement, mais presque noyé dans la masse tellement cela va être finalement assez peu, 170 000 € par an sur un TPI qui fait 5 ou 6 millions d'euros.

**(00.52.39) M. GISQUET** a plusieurs questions. La ville a signé la convention avec le SDEEG il n'y a pas longtemps. Il a l'impression qu'il fait passer deux fois à la caisse parce qu'il avait le souvenir qu'une cotisation était payée par habitant pour profiter de leurs services et là il y a un projet et il refacture des frais de gestion.

Il n'a pas relu dans le détail tout le projet du SDEEG, mais il l'avait compris dans une logique où il accompagnait la ville dans ces projets. Et maintenant il voit qu'il refacture des frais de gestion. La deuxième question : QUID d'Arc en Ciel ? Il demande s'il y aura un passage en LED vu qu'on n'est pas chez nous. Il sait que le terrain de football de nuit est le plus utilisé. Il demande s'il y aura une intervention sur ce périmètre. Il revient sur les désaccords. Bien avant qu'on parle de couper l'éclairage la nuit, les élus avaient déjà été interpellés pour venir dessus. À l'époque, ils avaient même proposé de participer aux réunions publiques dans le débat. Personne ne s'était précipité pour agir sur le sujet. Et avait été soulevée la problématique de gestion de l'eau. Il se permet de rappeler ce qui avait été dit pour dire que c'est peut-être maintenant le moment de commencer à avancer sur ce sujet comme ça, ni personne ni Monsieur BOURROUILH-PARÈGE ne pourra reprocher de ne pas être dans l'anticipation. On a déjà vécu un été difficile, on a des projets qui arrivent sur Dauge, même si seront peut-être refaits des



travaux de toiture. Il y a une vraie question de récupération des eaux pluviales que ce soit sur les locaux collectifs ou même sur les locaux particuliers. Pendant un temps, la CUB avait proposé d'avoir des composteurs à moindres frais voire gratuits. Il se demande si ces choses-là ne peuvent pas être mises en place avec des récupérateurs d'eau pour tous ceux qui sont en maison individuelle.

**Madame le Maire** répond sur les frais de gestion et elle laissera Monsieur BRINGTOWN répondre après sur le reste. Pour les frais de gestion, quand on a contractualisé avec le SDEEG pour la gestion de l'éclairage public sur toute la ville, c'était en lieu et place de Bordeaux Métropole.

Elle rappelle juste qu'en 2016, ils avaient mutualisé avec la Métropole l'éclairage public, la maintenance et la gestion de l'éclairage public, c'est-à-dire le remplacement des ampoules grillées. Une étude avec le SDEEG nous a démontré notamment sur le montant du niveau de services que c'était plus intéressant pour la ville d'aller avec le SDEEG donc la ville est allée au SDEEG, mais c'est pour la gestion quotidienne de la commune.

Là, il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. C'est un chantier tout à fait spécifique qui n'est absolument pas dans leur contrat. C'est une opération d'investissement, de renouvellement très important de notre parc et donc c'est normal. C'est comme quand on fait une requalification, un équipement public, il y a toujours des honoraires de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui vont des bureaux d'études techniques. Le programme est défini et ils vont le traduire en éléments techniques, en cahier des charges pour les entreprises par lot, etc. Donc il n'y a absolument pas du tout de redondance, au contraire. Elle pense même que d'être adhérent au SDEEG a permis de bénéficier de ce service, ce qui ne sera pas le cas sans doute pour des communes qui ne sont pas au SDEEG. Elle laisse Monsieur BRINGTOWN répondre puisqu'il connaît parfaitement son sujet sur les autres questions.

**(00.56.49) M. BRINGTOWN** indique que sur l'éclairage en LED de certains équipements, effectivement Arc en Ciel sera concerné. Il en profite pour évoquer aussi le terrain de pétanque de Biston, le terrain n° 4 de rugby Galinier, le terrain n° 2 de football Galinier et l'aire de lancer de Galinier, ainsi que le terrain n° 1 de Daugère. Un certain nombre d'équipements publics seront aussi concernés. Cela représente à peu près 34 points lumineux pour un peu moins de 70 000 € inclus dans le montant des demandes. S'agissant de la question de la ressource en eau, elle est intégrée dans le PPI « Ville résiliente ». C'est un sujet qui fait déjà partie des aspects sur lesquels on travaille actuellement.

**Madame le Maire** indique sur l'eau, la ville est passée en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cela se passe plutôt très bien. Il y a eu lors du Conseil de Métropole de vendredi dernier une information sur le démarrage de cette régie et un peu sur les chantiers à venir. Effectivement, le traitement de la ressource en eau est un vrai sujet. L'eau est un bien commun et en effet, on est tout à fait conscient qu'on ne va pas pouvoir continuer comme ça à consommer autant d'eau et à aller capter de plus en plus loin sur finalement les territoires aussi qui ont besoin d'eau également. Il y a toute une réflexion. L'eau est aussi une compétence métropolitaine avant tout, surtout pour l'assainissement et la distribution, mais pour l'utilisation, on est complètement concerné.

Elle parle des élus et des habitants aussi parce qu'il y a plein de choses qui peuvent se faire au niveau des habitants, au niveau des habitats individuels et au niveau aussi des habitudes, de ne pas laisser couler la douche pendant 20 minutes, de ne pas laisser couler le robinet. Ce sont des choses simples, c'est un peu l'histoire du colibri, mais c'est vrai quand on mesure après les m3 que cela représente. La Métropole travaille sur une tarification qui intégrera justement la nécessité puisqu'on sait bien que s'il y a une contrainte financière, les gens sont bien attentifs aux préconisations qui sont données. Elle ne sait pas quelle forme cela prendra parce que c'est en réflexion au niveau de la Métropole. Certainement, une tarification sur les premiers mètres cubes qui sont le bien commun sera pour tout le monde à un prix très correct. C'est la ressource en eau donc tout le monde en a besoin. Et après, on va sur des

consommations plus importantes, les jardins, les piscines, etc. Il faut prendre cela en compte. Monsieur BRINGTOWN pourrait parler aussi de la gestion des espaces verts parce qu'aujourd'hui on intègre bien entendu aussi la sobriété en eau dans les plantations. On va sur des espèces qui demandent moins d'eau, qui résistent plus aussi à la chaleur. Tout ça est un sujet. Pour les constructions, il y a déjà un plan. Monsieur BRINGTOWN travaille avec ses équipes pour récupérer l'eau des bâtiments publics. Elle indique que cela va être un sujet dans les mois qui viennent.

**(01.00.32) Mme LACOMBE-PRUNIER** rappelle qu'il y a deux ou trois conseils, elle avait évoqué un problème au niveau du parc Ausone avec l'eau qui dégoulinait du haut du parc vers le bas du parc cet été. Elle demande si le sujet a été regardé et si une réponse peut lui être apportée.

**(01.00.50) M. BRINGTOWN** précise qu'il a été demandé aux équipes de se pencher sur le sujet et un retour sera fait parce qu'il n'a pas de retour immédiat.

**(01.000.58) Mme LACOMBE-PRUNIER** précise qu'en ce moment il y a de l'eau partout donc ce n'est pas révélateur. Cet été, c'était le cas et c'est vrai qu'il faut se pencher sur ce sujet.

**Madame le Maire** propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à 32 voix POUR – 1 absent.**

#### **RAPPORT N° 2023.01.05 : Projet Ville Résiliente : 100 % LED – DSIL 2023 – Autorisation pour solliciter des financements**

##### **Rapporteur : Monsieur Sébastien BRINGTOWN**

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) vise à soutenir l'investissement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette dotation est destinée à accompagner les collectivités, qu'elles soient urbaines, rurales, périurbaines, dans la réalisation effective de leurs projets d'investissement.

Au titre de l'année 2023, la ville entend déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour **l'équipement de l'ensemble des mats d'éclairage public et de terrains de sports associés à des lanternes LEDs et à un dispositif de télégestion.**

En effet, dans un contexte de réchauffement climatique et de hausse des prix de l'énergie, la ville de Bruges s'inscrit dans une démarche de sobriété énergétique.

Le montage financier est celui de l'acquisition via le Syndicat départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG), qui aide financièrement la commune à la transformation de l'éclairage public, par l'intermédiaire d'un prêt « intracting » que le syndicat propose en lien avec la Banque des Territoires.

L'intracting est un dispositif financier consistant en un prêt accordé par le SDEEG afin de réaliser des travaux de renouvellement sur l'éclairage public des communes.

Ces travaux vont générer des économies d'énergie, donc financières, permettant le remboursement du prêt accordé par le SDEEG, sur 10 ans.

Le passage en luminaires LEDs a pour objectif d'optimiser la gestion de l'intensité lumineuse et de diminuer les coûts de fonctionnement de l'éclairage public.

Le montant du renouvellement de l'éclairage public pour équiper l'ensemble des mats d'éclairage public et de terrains de sports associés à des lanternes LEDs et à un dispositif de télégestion, s'élève à 1 707 743,74 € HT, dont 169 235,87 € HT de frais de gestion correspondant à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage par le SDEEG.

La contribution d'investissement que la Ville est amenée à verser annuellement au SDEEG correspondra au 1/10ème du montant HT des travaux ; le SDEEG récupérant le FCTVA. Ce montant sera imputé sur la section d'investissement de la ville. Le premier versement interviendra en 2024 sachant que l'investissement sera effectivement réalisé en 2023.

Pour 2023, la ville payera au SDEEG les frais de gestion de l'investissement, évalués à 11% HT du montant des travaux, correspondant notamment aux frais de maîtrise d'œuvre.

Ce dispositif est éligible aux demandes de financement au titre de la DSIL 2023.

Afin de permettre la finalisation des dossiers de financement auprès de la Préfecture de la Gironde, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** une aide financière au titre de l'abondement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2023 pour l'opération précitée,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**(01.01.38) M. BRINGTOWN** précise que cette délibération est liée à la précédente. Il s'agit de solliciter des financements, notamment la dotation de soutien à l'investissement local qui vise à soutenir l'investissement des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cette dotation est destinée à accompagner les collectivités qu'elles soient urbaines, rurales, périurbaines dans la réalisation effective de leurs projets d'investissement. Cela permettrait d'obtenir des subventions en compensation du montant des travaux nécessaires à la mise en place du 100 % LED. Il propose d'autoriser Madame le Maire à finaliser les dossiers de financement auprès de la Préfecture de la Gironde.

**Madame le Maire** remercie Monsieur BRINGTOWN et indique qu'il y a de super conditions et qu'en plus, on va chercher des sous.

**Madame le Maire** propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à 32 voix POUR – 1 absent.**

**Finances et commande publique**

**RAPPORT N° 2023.01.06 : Tarif pour le déjeuner annuel des séniors**

**Rapporteur : Madame Michèle YON**

Le traditionnel déjeuner des séniors est organisé une fois par an.

Sont invités à participer à cette manifestation tous les séniors résidant à Bruges et ayant 70 ans et plus. Une participation financière est demandée aux participants.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les montants de la participation demandée aux séniors suivants :
  - Participation au coût du déjeuner de 11€ pour les séniors Brugeais
  - Participation au coût du déjeuner de 30€ pour les personnes extérieures à la ville de Bruges ou pour les Brugeais accompagnant un séniors et ayant moins de 70 ans.

**Madame le Maire** donne la parole à Madame Michèle YON et indique que ce déjeuner des séniors était un vrai succès.

**(01.02.53) Mme YON** salue Madame le Maire et les élus. Elle indique qu'il est de coutume à Bruges d'organiser un repas pour les séniors. Cette année, il a eu lieu le 12 janvier et entre 50 et 60 séniors de 70 ans et plus s'y sont retrouvés. Ils étaient bien sûr très heureux vu toutes les annulations qu'il y a tout au long de l'année à cause du Covid. La qualité du repas était vraiment appréciée par les séniors, le spectacle était merveilleux et le petit bal de fin a comblé les plus jeunes. Il est proposé au Conseil Municipal de voter les montants de la participation demandée aux séniors suivants : participation au coût du déjeuner de 11 € pour les séniors Brugeais, participation au coût du déjeuner de 30 € pour les personnes extérieures à la ville de Bruges et pour tous les Brugeais accompagnant un séniors ayant moins de 70 ans.

**Madame le Maire** remercie Madame YON et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **Ressources humaines**

**RAPPORT N° 2023.01.07 : Conventonnement avec le Centre de Gestion de la Gironde (CDG33) concernant le service de prévention et santé au travail**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié),

Considérant l'article L 812-3 du Code général de la fonction publique selon lequel les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Elles peuvent adhérer au service créé par le centre de gestion selon les modalités mentionnées à l'article L.452-47,

Considérant que la Ville et le CCAS de Bruges, affiliés au Centre de gestion de la Gironde, adhèrent déjà au service de médecine préventive proposé par le Centre de gestion de la Gironde,

Considérant que le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 a modifié les dispositions du décret du 10 juin 1985 concernant la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale afin de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive notamment le développement de la pluridisciplinarité et de la téléconsultation sous réserve de l'accord de l'agent. De plus, l'examen médical périodique est remplacé par la visite d'information et de prévention (VIP) qui peut être réalisée par le médecin du travail, un collaborateur médecin ou un infirmier dans le cadre d'un protocole formalisé.

Considérant que le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde a décidé de faire évoluer le cadre de l'offre de service en prévention et santé au travail. S'appuyant sur une prestation globale, ce nouveau dispositif renforce l'accompagnement du CDG 33 auprès des collectivités.

L'offre est portée par une équipe pluridisciplinaire qui réunit les compétences mobilisables à la préservation de la santé des agents : médecins du travail, infirmiers en santé au travail, ergonomes, conseillers en prévention, référents administratifs et médicaux... Ainsi, l'équipe pluridisciplinaire permet une prise en charge globale de la prévention par la complémentarité des compétences médicales et techniques de ses membres.

Elle agit dans l'intérêt de l'employeur et des agents. Le médecin du travail est placé au cœur du dispositif pluridisciplinaire ; il assure l'animation et la coordination de l'équipe. Il est le conseiller et le référent de l'employeur et des agents.

Aussi, une nouvelle offre de service est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et fait l'objet de nouvelle convention.

Il est proposé au Conseil municipal,

- **D'AUTORISER** le Maire à **SIGNER** la convention avec le Centre de gestion de la Gironde pour bénéficier des prestations et tarifs proposés par le service prévention et santé au travail, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**(01.04.56) Mme DESBORDES** présente la délibération. Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. À Bruges, la ville a adhéré depuis longtemps au Centre de Gestion. Aujourd'hui, le Centre de Gestion propose une nouvelle convention pour intégrer notamment la question de la pluridisciplinarité ainsi que la téléconsultation qui a été mise en œuvre au moment de la crise sanitaire. Il propose de l'intégrer de façon un peu plus systématique sous réserve de l'accord de l'agent. Une proposition de convention est donnée. La deuxième nouveauté sur laquelle elle sera extrêmement vigilante est la tarification qui change puisqu'il est proposé de passer à une tarification en fonction de l'effectif de la collectivité avec en contrepartie un passage de 95 € la visite à 65 €. Donc il va falloir être vigilant à s'assurer qu'il y ait suffisamment de journées de visites réalisées pour compenser le coût basé sur l'ensemble des effectifs. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

**Madame le Maire** remercie Madame DESBORDES et propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 2023.01.08 : Création du poste de Directeur Général des Services – Collectivité entre 20 000 et 40 000 habitants – Création de l'emploi fonctionnel**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité social territorial du 26 janvier 2023, portant modification du tableau des effectifs,

Considérant à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que le dernier recensement INSEE, réceptionné en décembre 2022, comptabilise la population brugeaise à 20 066 habitants et donc que la strate démographique des 20 000 habitants est dépassée.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'ajuster le poste de Directeur général des services au regard de la nouvelle strate démographique d'appartenance de Bruges.

Il est proposé au Conseil municipal,

- **DE CREER** le poste de Directeur général des services (DGS) d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants, emploi permanent et à temps complet.
- Ce poste de DGS est qualifié comme un emploi fonctionnel conformément au code général de la fonction publique
- Cet emploi peut être pourvu :
  - o par un fonctionnaire titulaire détaché relevant de la catégorie A
  - ou
  - o par le recrutement par voie de détachement d'un fonctionnaire de catégorie A de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique hospitalière.
- L'agent détaché ou recruté par la voie de détachement sur l'emploi de Directeur général des services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants perçoit la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.

Il peut bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction dans les conditions réglementaires prévues.

Il bénéficie également de la NBI et du RIFSEEP applicables au sein de la collectivité (selon les délibérations en vigueur).

- Ce poste bénéficie, au regard des spécificités de l'emploi, de l'attribution soit d'un véhicule de fonction, soit d'un véhicule de service avec remisage à domicile. Le choix de l'option sera acté lors du recrutement et fera l'objet d'arrêté(s) du Maire.

La dépense est inscrite au chapitre 012 du budget de la ville.

**(01.06.31) Mme DESBORDES** indique que l'INSEE a notifié, en décembre 2022, la population Brugeaise à hauteur de 20 066 habitants, ce qui fait passer dans la strate démographique des collectivités territoriales comprises entre 20 000 et 40 000 habitants. Un poste de directeur général des services doit donc être créé entre 20 000 et 40 000 habitants. Ce poste a les mêmes caractéristiques que le précédent, mais sur lequel les élus doivent délibérer.

**Madame le Maire** demande s'il y a des questions ou des remarques.

**(01.07.10) M. RAYNAUD** indique que suite au départ de Julien GARRIGUE, un nouveau DGS va arriver. Il demande s'il aurait été possible de faire une promotion interne à l'intérieur de la Mairie, promouvoir quelqu'un en tant que DGS.

**(01.07.25) Mme DESBORDES** répond que cela aurait été possible si quelqu'un avait postulé en interne puisque ce poste a été déclaré vacant comme tout poste et a été publié en interne et en externe à la collectivité. Elle en profite pour remercier Perrine NOBLE qui a fait l'intérim de la Direction Générale avec brio et efficacité. Le futur Directeur Général des Services arrive de l'extérieur. Il n'y a pas eu de candidature interne.

**Madame le Maire** indique qu'il arrive le 1<sup>er</sup> février.

**(01.08.18) M. GISQUET** note que l'évolution de la population a un impact sur le poste du DGS et demande s'il y a d'autres impacts sur d'autres fonctions dans la commune et sur des financements de l'État.

**Madame le Maire** indique que le Directeur Général des Services qui arrive a un rang d'administrateur. Il pourrait y avoir un collaborateur de cabinet, mais le Directeur de cabinet est parfait tout seul. Pour les dotations de l'État, elles sont au nombre d'habitants. Tous les ans, il y en a un peu plus. Les dotations de l'État sont très petites dans notre budget. 95 % correspondent aux recettes fiscales. Au regard de cette nouvelle strate, lors des prochaines élections municipales, il y aura donc 35 conseillers municipaux : 33 + 2.

Elle indique que dans la perspective des élections de 2026, il y a actuellement 105 conseillers métropolitains et après c'est une péréquation entre toutes les communes, donc la Ville pourrait avoir 3 conseillers au lieu de 2, sauf si d'autres communes ont encore plus augmenté que Bruges. Si Bruges en a 3, c'est qu'il y a une commune qui en perdra 1. Ce ne sera su qu'en janvier 2026.

**Madame le Maire** propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 2023.01.09 : Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité social territorial du 26 janvier 2023,



Considérant à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que le dernier recensement INSEE, réceptionné en décembre 2022, comptabilise la population brugeaise à 20 066 habitants et donc que la strate démographique des 20 000 habitants est dépassée.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'ajuster le poste de Directeur général des services.

Il est proposé au Conseil municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière / Grade	Catégorie	Nombre	Création / Suppression
Directeur général des services de 10 à 20 000 habitants	A	1	Suppression à temps complet
Directeur général des services de 20 à 40 000 habitants	A	1	Création à temps complet

**(01.10.49) Mme DESBORDES** indique qu'il s'agit de la suite de la précédente délibération puisqu'elle ne comporte que deux lignes. La suppression à temps complet du poste de DGS de 10 000 à 20 000 habitants et la création du poste de DGS de 20 000 à 40 000 habitants. Avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 26 janvier.

**Madame le Maire** propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Animation – Éducation – Culture – Solidarité**

**RAPPORT N° 2023.01.10 : Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) et la Ville de Bruges (Ludo-médiathèque « Le Château »)**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

La Ville de Bruges s'est engagée dans la création d'une ludo-médiathèque qui a ouvert ses portes en octobre 2022.

La ludo-médiathèque « Le Château » a été conçue autour des orientations suivantes :

- Un service public ouvert à tous, proposant une grande diversité de supports et de pratiques.
- Un lieu hybride, où les personnes viendront lire un livre, écouter un disque, travailler, participer à des animations, jouer ou encore voir une exposition.
- Un lieu de sociabilité et d'hospitalité, propice aux rencontres et aux échanges entre citoyens.
- Une plateforme d'échanges de savoirs, d'idées, et d'expériences.

Le programme d'animation prévoit notamment des lectures de contes, des rencontres d'auteurs, des activités de création, des ateliers numériques, des soirées jeux ou encore des tournois de jeux vidéo. Ce

programme est construit en tenant compte des souhaits des habitants. Il est conduit par l'équipe des professionnels de la ludo-médiathèque mais aussi en lien avec des partenaires extérieurs.

Ainsi, il est proposé une convention de partenariat avec le Musée d'Aquitaine de Bordeaux, afin d'organiser :

- Des visites et ateliers croisés
- Des échanges d'expertises entre les professionnels des deux établissements.

Les modalités de ce partenariat sont décrites par convention, dont la durée ne pourra excéder 3 ans (renouvellement tacite).

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER Madame le Maire à SIGNER** la convention de partenariat entre la ville de Bruges (ludo-médiathèque) et la ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine), et tous documents y afférents, y compris ses éventuels avenants.

**(01.11.29) M. GIRO** remercie Madame le Maire et salue les élus. Il présente une convention classique, un partenariat à mettre en route avec le Musée d'Aquitaine de Bordeaux dans le cadre des partenariats qui sont déjà en cours et futurs avec les partenaires de la Métropole. Il est proposé cette convention.

Le partenariat propose des visites flash, des événements réservés aux abonnés de la ludo-médiathèque avec le Musée d'Aquitaine. Il y a une programmation de plus en plus riche, comme avec l'accueil des œuvres de Rosa Bonheur à l'automne dernier. Mettre à disposition des œuvres, des documents. Un partage de richesse avec le Musée d'Aquitaine.

**Madame le Maire** remercie Monsieur GIRO et demande s'il y a des questions ou des remarques. Elle propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 2023.01.11 : Convention entre la ville de Bruges et l'association BAM Projects pour la mise en place du Projet Prismes**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Bruges ambitionne de développer une offre culturelle diversifiée et pour tous les publics. Les nombreux équipements culturels - Espace Culturel Treulon, Ludo-médiathèque et école de musique – sont au service de cette politique. Mais la ville souhaite également que la culture vienne à la rencontre des publics, par le biais d'une programmation hors-les-murs et d'actions culturelles dans les quartiers.

Par ailleurs, le plan de soutien à l'économie de proximité voté par Bordeaux Métropole en 2020 prévoit d'apporter un appui à la filière culturelle des arts visuels, secteur particulièrement touché par la crise sanitaire.

Ainsi, Bordeaux Métropole a fait appel à un partenaire culturel associatif bordelais, BAM PROJECTS, pour élaborer un projet culturel à l'échelle métropolitaine : le projet PRISMES.

Celui-ci prévoit :

- L'accueil d'un artiste invité à s'immerger dans un territoire pendant 1 année
- L'implication du territoire concerné dans le processus de sélection de l'artiste invité

- La co-cr ation d'une  uvre d'art originale, non p renne, collaboratrice et f d ratrice.

Pour l'artiste, le projet permet de :

- Participer   un projet collaboratif et r aliser une commande artistique  ph m re ;
- D velopper ses recherches plastiques et exp rimentations ;
- C toyer les habitants et les acteurs du territoire au sein duquel il travaille.

Pour les communes, le projet PRISMES permet de :

- S'engager dans un dispositif singulier soutenant la cr ation contemporaine ;
- S'inscrire dans un programme de collaboration territoriale ;
- Favoriser l'acc s de l'art   toutes et tous (d mocratisation).

Le projet PRISMES int gre, au-del  du processus de cr ation, un ensemble d'actions et de rendez-vous de m diation, permettant d'inclure les habitants et les usagers du territoire dans des actions collaboratives pour la r alisation de la commande publique.

Le projet est financ  par Bordeaux M tropole par l'interm diaire de BAM PROJECTS. Celui-ci prend en charges les honoraires, d fraiements et indemnitis de l'artiste, ainsi que les frais de production de l' uvre (mat riaux,  quipements...).

La ville d finit les axes de la commande et met   disposition un local pour accueillir l'artiste. Elle peut  tre sollicit e pour apporter des moyens logistiques   l'artiste.

BAM PROJECTS coordonne le projet, il lance un appel   projet   destination des artistes r sidents dans la m tropole et propose   la ville une s lection de 3 artistes.

Compos  par le Maire, un jury constitu  d' lus de la commune, des services concern s par la commande artistique et de repr sentants des habitants, proc dera au choix de l'artiste.

BAM PROJECTS est charg  de suivre la r alisation de la commande artistique avec les moyens d finis et de coordonner les actions de m diation propos es autour du processus de cr ation artistique.

Il y a lieu de signer une convention pour fixer les modalitis de mise en  uvre du projet entre la Ville, BAM PROJECTS et l'artiste s lectionn .

Il est propos  au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER Madame** le Maire   **SIGNER** la convention pour le projet PRISMES, et tous documents y aff rents, y compris les avenants  ventuels.

**(01.12.47) M. GIRO** indique que dans le cadre du plan de relance culturel suite au Covid, avec Bordeaux M tropole, il avait  t  act  trois phases.

Un plan de relance avec la programmation dont la ville avait b n fici  en 2021-22, le plan de relance avec le cin ma sur la M tropole et aujourd'hui la couronne artistique pour laquelle la ville pr tend. Huit communes sur la M tropole pr tendent   ce plan de relance. La ville va accueillir via l'association BAM Projects qui est d sign e par la M tropole pour faire le lien autour de tous ces projets, un choix parmi trois artistes qui vont  tre propos s le mois prochain. Un artiste va accompagner pendant un an, financ  en totalit  par Bordeaux M tropole. Le th me choisi est No l au quartier du Tasta, une animation qui sera  ph m re de quelques jours, quelques heures   quelques minutes selon le choix de l'artiste qui sera fait. Il y aura un th me de la photo aussi au printemps avec la Compagnie Paul Les Oiseaux, artiste associ  de la ville. Hormis, la photo, le choix sera fait sur des  uvres. L'artiste sera accueilli en

résidence. Il ne créera pas à Bruges, mais dans ses ateliers. Il est proposé cette convention avec l'association.

**Madame le Maire** remercie Monsieur GIRO et propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**RAPPORT N° 2023.01.12 : Opération CAP 33 pour l'été 2023**

**Rapporteur : Monsieur Gonzalo CHACON**

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité développer des animations sportives en direction des jeunes et des familles. Un centre CAP 33 a été créé sur la commune depuis l'été 2011 et cette opération sera reconduite pour l'été 2023.

Les centres CAP 33 sont des structures d'animations sportives estivales, mises en place grâce à un partenariat Communes / Conseil Départemental. Ces centres proposent aux familles et aux individuels de plus de 15 ans, de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités sportives et de loisirs.

La ville est organisatrice, avec le soutien du tissu associatif local et le soutien financier et matériel du Conseil Départemental. L'opération a débuté en 2011 et accueille près de 6000 participants.

Les objectifs de cette animation qui se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023, sont les suivants :

- Maintenir l'offre sportive et culturelle durant l'été,
- Proposer des animations à ceux qui ne partent pas en vacances,
- Promouvoir l'offre associative aux Brugeais,
- Mettre en valeur le dynamisme des associations locales,
- Créer du lien dans les quartiers en développement,
- Promouvoir les pratiques sports santé et bien-être.

Trois formules d'activités sont proposées : les découvertes gratuites, les séances de perfectionnement et les tournois.

La tarification étant d'un à deux euros, en fonction des activités, le paiement s'effectuera au moyen de ticket d'un euro. Des cartes d'abonnement multi-activités seront également proposées, pour une valeur de 10 euros. Enfin, les séances découvertes seront gratuites et les tournois à un euro.

La ville finance, avec le soutien du Conseil Départemental, un chef de centre et 2.5 animateurs, soit au total 3.5 éducateurs sportifs à temps plein et un poste administratif et d'accueil à 0.5 ETP. Ce dispositif s'appuie en outre sur le partenariat avec l'ESB et les autres associations sportives de la Ville, qui participent à l'organisation de tournois et/ ou de séances de découverte ponctuelles, ainsi qu'à l'organisation de séances de perfectionnement.

En complément des activités sportives, la Ville développe des animations culturelles notamment en lien avec l'Espace Culturel Treulon et l'équipe de la Ludo-médiathèque.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le projet CAP 33 pour l'été 2023.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **à signer** la convention de partenariat entre la ville de Bruges et le Conseil Départemental de la Gironde, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
  
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions avec les participants, associations ou Comités Sportifs Départementaux, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
- **DE VOTER** le tarif des activités comme suit :
  - o Séances découvertes : gratuit
  - o Activités et tournois : 1 euro ou 2 euros selon l'activité (1 ticket pour 1 euro et deux tickets pour 2 euros)
  - o Carte multi-activité (équivalente à 12 tickets) : 10 euros

**(01.14.42) M. CHACON** précise que l'opération CAP 33, 12<sup>ème</sup> année est un franc succès. L'année dernière, la saison a été plutôt normale, même s'il a fait très chaud donc cela s'est ressenti dans le nombre de participants. Il espère pouvoir renouveler toutes les opérations sportives qui marquent l'été sur Bruges et sur le département. Il propose de valider cette opération pour l'été à venir.

**Madame le Maire** remercie Monsieur CHACON pour cette délibération annuelle et propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **RAPPORT N° 2023.01.13 : Programme d'animation Coupe du Monde de Rugby 2023**

#### **Rapporteur : Monsieur Gonzalo CHACON**

La France accueillera du 8 septembre au 28 octobre 2023 la Coupe du Monde de rugby. Bordeaux sera à cette occasion ville hôte pour la réception de cinq matchs de poule.

Cet événement d'ampleur internationale, accueilli à proximité de notre territoire, fera l'objet d'un engouement certain pour les passionnés. Au-delà du spectacle sportif, il s'agit au travers de cette manifestation de valoriser les actions portées à l'échelle de la commune et de véhiculer les valeurs autour de cette discipline particulièrement ancrée dans la vie sportive brugeaise.

Dans le cadre de sa politique sportive et compte tenu des caractéristiques du territoire, la municipalité souhaite développer des animations sportives en direction des jeunes et des familles. En complément des activités sportives, la Ville souhaite proposer des animations culturelles notamment en lien avec l'Espace Culturel Treulon et l'équipe de la Ludo-Médiathèque, au profit d'un large public.

La Ville est organisatrice, avec le soutien des partenaires locaux.

Les objectifs poursuivis du programme d'animations qui se déroulera de mai à octobre 2023 sont les suivants :

- Proposer des animations sur les différents temps de l'enfant, du jeune et de la famille au travers les opérations récurrentes,

- Promouvoir la pratique et les valeurs du rugby en direction des Brugeais,
- Créer du lien entre les habitants.

Le programme prévisionnel d'animations est constitué comme suit :

- Intervention du comité départemental de rugby à 13 pendant l'école municipale des sports
- Journées sports sur le temps scolaire (dernière quinzaine de mai) :
  - o Une journée consacrée aux CM2 et 6e de la commune
  - o Une journée consacrée au cycle 1
- Challenge des écoles de rugby à l'occasion du Tournoi Calou en juin 2023
- CAP 33 : Organisation de tournois de rugby touch programmés durant la saison estivale en soirée et un après-midi d'animation à dominante rugby en direction des familles suivi d'une projection en soirée d'un ciné plein air
- Accueil de journée(s) d'animation « rugby sport adapté » en partenariat avec les acteurs associatifs
- Actions culturelles en lien avec l'Ovalie et les valeurs de la discipline en s'appuyant sur la programmation de saison culturelle et les équipements culturels du territoire

Le budget prévisionnel alloué à cet appel à projet est estimé à 23 500 €. Bordeaux Métropole soutient les événements proposés par les communes à hauteur de 20 000 € maximum par commune, dans le cadre d'un appel à projet « Coupe du monde de rugby 2023 ». D'autres partenaires pourront être sollicités pour son financement.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le programme d'animations Coupe du Monde de rugby 2023
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** des financements auprès des financeurs potentiels
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**(01.15.43) M. CHACON** indique que la Coupe du Monde de rugby se déroulera du 8 septembre au 28 octobre 2023 en France. Bordeaux sera ville hôte. Dans ce cadre, il est souhaité que des projets d'animation soient mis en œuvre sur la ville pour célébrer la Coupe du Monde de rugby. Des animations autour du rugby seront proposées. Il s'agit en même temps de construire un programme métropolitain d'animations et d'événements sportifs et culturels qui pourra débiter dès le printemps et qui met surtout en avant les valeurs sportives communes à la Métropole qui sont la citoyenneté, le partage, le dépassement de soi, la solidarité et le respect. Je vous propose d'adopter le programme d'animation de la Coupe du Monde de rugby 2023.

**Madame le Maire** remercie Monsieur CHACON. Elle lui demande s'il a déjà chaussé les crampons, presque. Elle propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### Question orale

**Madame le Maire** indique que Monsieur BOURROUILH-PARÈGE a posé une question orale et elle propose au Groupe « Bruges en mieux » de lire cette question orale.

**(01.17.20) M. BOURROUILH-PARÈGE** remercie Madame le Maire. Il note que de petits Conseils comme cela sont bien sans avoir 40 délibérations dont on n'a pas le temps de prendre connaissance. C'est une très bonne chose. Il indique que le groupe a déjà alerté à plusieurs reprises sur la situation des personnes qui vivent sous les tentes aux abords du lac de Bordeaux sur le territoire de la commune. Ils sont préoccupés par cette situation pour des raisons de sécurité et de santé publique, mais aussi face à une détresse sociale avérée. Ils ont pu constater qu'un arrêté municipal a été pris pour interdire le camping sauvage afin de garantir une salubrité et sécurité publique et de préserver la biodiversité sur le périmètre du lac de Bordeaux. Cet arrêté signé le 19 janvier 2023 a pris effet il y a dix jours, à savoir le 20 janvier. Il demande une explication sur la stratégie qui est prévue d'être mise en œuvre sur le lieu avec un arrêté qui leur semble tardif, en sachant que les squats sont installés depuis plus d'un an déjà. Ne pouvant être insensible à cette détresse humaine aussi flagrante, le groupe demande quelles mesures sociales ont été mises en place ou quelles structures ont pu être sollicitées. Il remercie pour les précisions qui seront apportées.

**Madame le Maire** répond que le squat est présent depuis quatre ans. Elle précise que le groupe va encore dire qu'elle a réagi en urgence suite à la question, mais pas du tout. Cela fait quatre ans et notamment deux ans que les élus travaillent de façon très active avec le maire de Bordeaux parce que la pinède est sur le territoire de Bruges, mais elle est propriété de Bordeaux.

En fait, cette pinède a été évacuée vendredi dernier et après un travail important qui a été mené par la ville de Bordeaux en lien avec la ville de Bruges. Cette pinède devait être évacuée un peu plus tardivement, mais il y a un avis de tempête et des pins sont très fragiles.

Devant le danger auquel s'exposaient les personnes qui occupaient cette pinède et l'alerte tempête orange, Bordeaux a dû évacuer plus vite que prévu. Sur les 80 personnes qui étaient présentes, la situation a été gérée pour 60. Il en restait 20 qui ont dû être de façon un peu précipitée hébergés dans des locaux bordelais le temps que la tempête passe.

À la demande aussi de la Préfecture et de la ville de Bordeaux, deux arrêtés concomitants ont été faits par rapport à la sécurité. La situation des personnes a été gérée ou est en cours de gestion, notamment par les CCAS. Pour autant, le but est que ce squat ne revienne pas évidemment sur le terrain. C'est pour cela que ces arrêtés ont été faits. Mais l'idée est surtout de continuer à travailler et elle a été sollicitée avec Madame GRIN par le CCAS de Bordeaux et elles sont en train de voir comment travailler ensemble sur ces sujets-là. Elle rappelle qu'il y a deux projets : un projet d'ETI avec la ville de Bordeaux toujours d'actualité, mais pour travailler ensemble, il faut être deux. On va essayer d'y arriver. Et puis un projet aussi très chouette de maison-relais avec le COS, mais il y a un problème de foncier. Un foncier a été identifié, mais pour l'instant les propriétaires en veulent un peu trop. Il est en train d'être vu comment notamment par la révision du PLU ; Elle indique que Bordeaux Métropole a commencé à nettoyer. Il y a à peu près 15 jours à trois semaines de travaux de nettoyage et après de bûcheronnage puisqu'ils vont élaguer, abattre éventuellement des pins identifiés dangereux. Au niveau social, la Préfecture a été saisie dès 2022 dans le cadre de la plateforme résorption des squats. Un recensement était en cours afin d'identifier les possibilités de relogement dans le cadre des dispositifs d'hébergement de l'État. Mais face à l'avis de tempête, il a été nécessaire d'anticiper pour mettre à l'abri les personnes qui le souhaitaient. Elles ont été hébergées dans différents lieux, des salles à Bordeaux, des hôtels, des foyers. Il est à noter que la situation résulte de six mois de travail aussi avec le GIP Bordeaux Médiation





qui a permis de réduire de façon très considérable le nombre de situations concernées à une vingtaine alors que plus de 80 étaient recensés cet été. Elle indique avec cette question orale que le Conseil Municipal s'achève. Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 16 mars et la Commission permanente aura lieu le lundi 13 mars. Le ROB sera évoqué. Elle remercie les élus et souhaite une bonne soirée.